

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

avril 2018

n° 165

PARIS OUTRAGÉ, PARIS BRISÉ, PARIS MARTYRISÉ, *mais Paris bientôt libéré*



On nous pardonnera d'emprunter à un Grand Ancien le titre de notre éditorial pour évoquer les malheurs de notre capitale martyrisée par le pouvoir municipal. Immeubles tours qui vont ceinturer la ville au mépris des perspectives que nos souverains et leurs urbanistes ont mis des siècles à dessiner. La pétition : <http://stopauxtoursaparis.fr/> devrait faire lever la résistance des Parisiens contre l'ubris des promoteurs de tours et du Maire de Paris ! La Canopée, vaste mollusque jaunâtre, s'est abattue sur le jardin du Forum des Halles.

La densité est chaque jour aggravée par le programme *Inventer Paris* qui bourre chaque espace libre. Le résultat : saturation des transports en commun à toute heure ; service du nettoyage débordé par sa tâche de Sisyphe devant un espace public augmenté d'environ 30 % par de nouveaux quartiers tels que Masséna ou Batignolles, sans augmentation des moyens dudit service ; saleté aggravée par un usage de plus en plus festif et événementiel de la voirie et de nourritures prises dans la rue ; saleté favorisant une colonisation des rues et squares par des rats engraisés grâce aux déchets abandonnés un peu partout par nos concitoyens désinvoltes ; mépris des espaces verts nonobstant un discours écologique de façade ; constructions dans le bois de Boulogne, le bois de Vincennes ou les Serres d'Auteuil décidées au grand dam de la Commission des sites et des paysages ; dernier exemple : la baignade bétonnée du lac Daumesnil sans égards pour l'Île aux Oiseaux ; la voirie laissée à l'abandon, la voiture étant la mal aimée, et tant pis si les cyclistes chutent dans les nids de poules ; enfin, pour assainir l'air et sauver nos poumons, il faut éradiquer les voitures en leur fermant les voies sur berges de la Seine.

Or, l'amélioration de l'atmosphère constatée depuis quinze ans ne serait cependant due qu'au progrès techniques : amélioration des moteurs de voitures, des chaudières d'immeubles et de l'isolation thermique des bâtiments et au départ des industries de Paris. Mais, devant cette gestion autoritaire et a-concertante de la Mairie, des juges osent enfin se lever pour dire que cette politique punitive doit cesser. Ils viennent d'annuler l'arrêté de fermeture des berges, en considérant que les études préalables étaient viciées et ont faussé le vote du Conseil de Paris lors de sa décision. Une belle guerre judiciaire en perspective entre la Ville et l'État, que les associations vont savourer.

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan local d'urbanisme

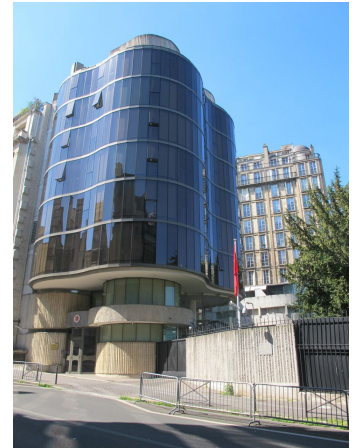
Avenue de Lamballe



L'avenue de Lamballe débute à proximité de la Seine, avenue du Président Kennedy, et se termine rue Raynouard. La voie est inaugurée le 22 juin 1925 sur une partie des jardins d'un domaine acheté en 1783 par Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe.

En 1922, le diplomate André de Limur rachète la propriété et découvre que la demeure est sur le point de s'écrouler. Elle est rasée, reconstruite en pierre de taille et décorée à l'identique. Il ne reste d'époque qu'un superbe escalier à double révolution qui orne la façade et encadre une grotte-salon de style rocaille.

En 1954, l'ambassade de Turquie achète la propriété sise aujourd'hui au n° 16 de l'avenue de Lamballe et fait construire par l'architecte Henri Beauclair, en 1974, un immeuble de bureaux. Soucieux de s'intégrer dans cet environnement exceptionnel, l'architecte imagine une forme trilobée laissant la vue libre sur la Seine depuis le jardin de l'ambassade. Construit sur deux poteaux en béton supportant des planchers en porte-à-faux, le mur rideau est en glaces teintées, sans menuiserie métallique, laissant voir l'intérieur.



Au moins sept immeubles de l'avenue de Lamballe furent construits au moment de l'ouverture de la voie entre 1925 et 1928 : les n°s 10, 11, 13, 20, 23, 26, et 28.

Les réalisations les plus caractéristiques sont les n°s 26 et 28 par leur stature imposante et leurs lignes épurées résolument *Art Déco*. Les avancées centrales, encadrées de fines colonnes au n° 26, donnent à ces immeubles leur aspect puissant et permettent l'ouverture de bow-windows couronnés de loggias. L'ornementation est toujours très présente, comme au n° 26, par les bas-reliefs, têtes fleuries et bouquet qui animent la façade.



Bien que n'étant pas inscrits à la « Protection Ville de Paris », ces immeubles sont intéressants, car ils témoignent des années 1920 qui voient la naissance du mouvement artistique *Art Déco* avec, en 1925, l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs à Paris. Le style influence tous les arts visuels, de grands noms d'architectes émergent mais d'autres, moins connus, construisent des édifices dans le même style. En témoignent les quatre architectes qui se partagent les principaux projets : Compoin et Beaulieu, Christol et Biset.

Deux plaques commémoratives indiquent que l'empereur vietnamien Bao Daï (1913-1997) a vécu au n° 13 et que le Maréchal Joffre (1852-1931) habita au n° 17 à la fin de sa vie.

MUSELER LES ASSOCIATIONS ?

Toutes les associations environnementales se réclament de la grande loi de décentralisation de 1982, dite loi Defferre, pour sa volonté de développer une démocratie participative.

Mais, après la pratique participative de ces dernières années, le vent tourne et les associations semblent gêner. Les derniers projets de lois et les décrets semblent vouloir se prémunir contre les interventions des associations. Après des séances dont le « consensus » est décidé à l'avance, les termes d'urgence, de simplification, de réduction des délais, de dérogation, de recours abusifs, d'allègement des procédures et de clarification des règles d'intérêt à agir inquiètent nos associations.

La loi Olympique, destinée à faciliter l'installation des jeux de 2024, est symptomatique à cet égard. Nous avons certes été courtoisement auditionnés par l'Assemblée Nationale, le Sénat et les ministères compétents sur ce projet de loi. Devant notre étonnement de voir toutes les dérogations aux règles de la concertation : enquêtes publiques, commissions des sites, avis des architectes des bâtiments de France, on nous a expliqué benoîtement que ces dérogations ont toujours existé, mais, bien cachées au détour d'une disposition confidentielle, jamais utilisées jusque-là. Or, le contrat de Paris ville-hôte signé avec le Comité International Olympique, a tout verrouillé au préalable.

La loi ÉLAN (Évolution du logement et aménagement numérique). Ce texte a l'ambition de favoriser la construction de logements, ambition que tous les gouvernements caressent depuis toujours. Nous ne l'étudierons pas ici. Notons seulement les 23 (!) mesures prises pour un contentieux « plus rapide et plus efficace, afin de lever tous les freins à la construction de logements, notamment dans les zones tendues ». Le délai moyen d'un jugement en urbanisme est de deux ans. La loi entend le ramener à dix mois ! Plus sévère sera la sanction contre les recours abusifs, sans en donner aucune définition. Détermination d'une date de « cristallisation des moyens » d'un recours pour éviter de ralentir l'issue du procès.

Le décret n° 2017-1845 du 28 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu aux préfets de certains territoires. Pendant deux ans, ces préfets peuvent déroger à des normes arrêtées par l'État, bien entendu dans l'intérêt général. Il s'agit d'alléger les démarches administratives, réduire les délais de procédure et favoriser l'accès aux aides publiques ! Mais sans porter atteinte aux intérêts de la défense, ni porter une atteinte disproportionnée aux objectifs recherchés par les dispositions auxquelles il est dérogé !

Suppression du tribunal administratif dans les contentieux anti-éoliennes : on saute un niveau de juridiction pour raccourcir la procédure et permettre au Gouvernement de doubler la capacité de production d'éoliennes entre 2016 et 2023 ... et de mieux miter nos paysages !

On a le sentiment que les auteurs de ces textes essaient de procurer encore plus de contentieux aux avocats. En effet : « Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice » **Montesquieu**.

COURRIER DES LECTEURS

Avenue d'Eylau : Je me permets de vous écrire pour savoir si vous aviez des informations relatives aux travaux en cours au n° 16. Savez-vous quel hôtel sera installé à cette adresse ? Deborah Khaghani

Notre réponse : Le permis de construire a été accordé pour restructurer un immeuble de bureau en hôtel et bureau au profit d'investisseurs qatariens ; est autorisé aussi un vaste bâtiment provisoire de deux étages sur la chaussée pour les besoins du chantier.

56 rue Erlanger : J'ai entendu parler d'un projet de rénovation de l'école du 56 rue Erlanger. Qu'en est-il ? Christian Chollet

Notre réponse : la rénovation de l'école maternelle est à l'étude pour la passer de 8 à 15 classes sur le terrain de 8 000 m². Mais l'adjonction d'un immeuble en U de 6 à 9 niveaux de logement sociaux en superstructure des classes fait aussi partie du programme.

LA SAGA DES HLM

Maréchal Fayolle

Lieu de mémoire où les Allemands ont construit en 1941 un blockhaus pour y protéger l'un des postes de commandement de la Kriegsmarine, le terrain du n° 47 avenue du Maréchal Fayolle a été le lieu de très vifs combats administratifs durant l'après-guerre et au-delà pour en redéfinir l'usage. Aujourd'hui, les grues s'en sont définitivement emparées pour construire des logements sociaux en faisant table rase du passé !

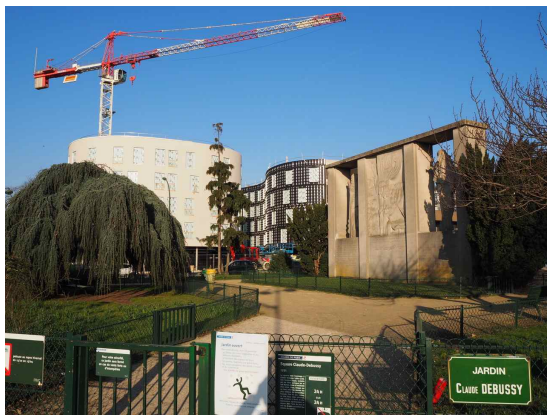
Mais, revenons aux épisodes mémorables de cette saga à rebondissements multiples...

De 1952 à 2009, ce terrain abrite le siège des *Expéditions Polaires Françaises*, des *Missions Paul-Émile Victor* et de l'*Association Amicale des Expéditions Polaires Françaises* de Paul-Émile Victor (AAEPF) avec son patrimoine muséographique.

Le 21 décembre 1973, ce terrain, qui est classé « non aedificandi » par la ville de Paris à l'occasion des tractations liées à la construction de l'ambassade de Russie, est destiné à accueillir un espace vert.

En 2006, la mairie de Paris modifie le Plan local d'urbanisme (PLU) et reclasse cette parcelle en zone constructible. Un projet de construction de 135 logements sociaux à répartir dans quatre immeubles de cinq étages avait déjà émergé des cartons...

Début 2008, l'OPAC, devenu Paris Habitat, retire son projet, mais la Mairie ne modifie pas le PLU.



Le chantier à fin février

En 2009, ce projet est apparemment abandonné ... Profitant de l'éclaircie, l'idée de créer une *Maison des Expéditions Polaires* fait surface avec le soutien d'un petit groupe de personnalités, mais elle fera long feu (<http://www.amaepf.fr/archives-aaepf/les-derniers-jours-du-47-avenue-du-marechal-fayolle>).

Bien au contraire, la Mairie expulse l'AAEPF, avec leurs archives, et dépose à la hussarde début juillet un permis de démolir au bénéfice de Paris Habitat, suivi d'un permis de construire le 20 novembre. Les

travaux de démolition démarrent dans la foulée, en août, au grand dam des riverains qui organisent la résistance à l'envahisseur bien décidé à rejouer Massacre à la Tronçonneuse ! Recours de deux associations de défense, pétitions, plaintes, réunions d'information et conférences vont s'enchaîner...



Le champ de bataille en 2009

Une poussée victorieuse est effectuée le 9 février 2010 avec une décision du tribunal administratif de Paris de suspendre l'exécution du permis de construire !

La contre-attaque arrive le 19 novembre 2010 avec un permis de construire modificatif accordé par le maire de Paris à Paris Habitat... qui sera annulé le 29 juillet 2011 par le même tribunal administratif ! Jugement suivi d'appel le 29 septembre... Une vraie guerre de tranchées !

Ce terrain restera en friche jusqu'à l'ultime remaniement du projet et l'obtention, le 28 novembre 2014, du permis de construire 100 logements sociaux avec 70 places de parking à partir de mai 2016. Les travaux prirent du retard à l'allumage et la société Outarex, du groupe Spie batignolles, a depuis mis les bouchées doubles pour construire en 18 mois ces logements dont le budget prévisionnel est de 17 M€ et la livraison estimée à juillet 2018. Fin de ce combat : l'arbitre a levé le bras des HLM déclarés vainqueurs.

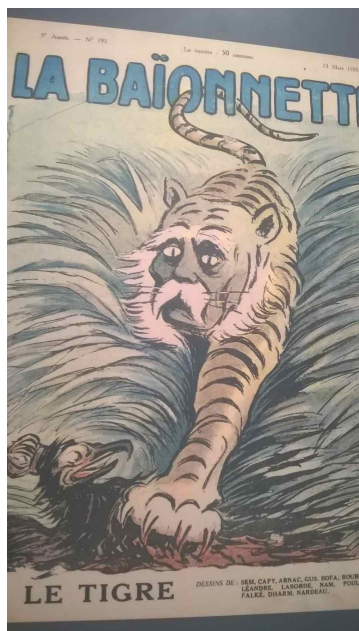


LE MUSÉE CLEMENCEAU, RESTAURÉ ET MODERNISÉ

pour les 100 ans de l'Armistice

Désormais, un kakémono signale l'immeuble, au n° 8 de la rue Benjamin Franklin, où Clemenceau (1841-1929) a vécu les 35 dernières années de sa vie dans un très discret appartement de trois pièces situé au rez-de-chaussée avec un jardin donnant sur le boulevard Delessert et la tour Eiffel.

En 1895, peu après l'affaire de Panama qui éclabousse de nombreux hommes politiques de l'époque, Clemenceau s'y installe après avoir perdu son siège de député en 1893 suite à des calomnies (« calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose »). En tant que journaliste, il y rédige pour la défense de Dreyfus, 665 articles en quatre ans !



Il y habite toujours, même quand il cumule la fonction de Président du Conseil à celle de ministre de l'Intérieur de 1906 à 1909, puis à celle de ministre de la Guerre de 1917 à 1920. Il refuse d'habiter dans les palais officiels car, dit-il, « je ne veux pas vivre en meublé ».

C'est encore là qu'il se retire, après avoir quitté la vie politique en 1920, et travaille notamment à ses dernières œuvres.

Si Mme Morand, sa propriétaire, sachant ses ressources modestes, s'interdit d'augmenter son loyer de son vivant, en revanche, ses héritiers mettent l'immeuble aux enchères. Heureusement, le nouveau propriétaire, un riche entrepreneur canadien et grand admirateur de Clemenceau, le laisse dans les lieux jusqu'à sa mort en 1929.

Après sa mort, tout est conservé en l'état grâce au don de ses trois enfants à une fondation créée pour ce faire.

En 1931, l'appartement devient un musée, complété en 1937 par une galerie documentaire au 1^{er} étage. Il est restauré et modernisé en 2017 pour les 100 ans de l'arrivée de Clemenceau au gouvernement.

Emmanuel Macron, pour sa première commémoration du 11 novembre, visite le musée. En

écho au discours du « Père La Victoire » pour la remobilisation en 1917 et à son engagement sans faille dans l'affaire Dreyfus, il rend hommage à l'homme politique qui sait aller au bout de ses idées, même s'il n'est pas suivi.

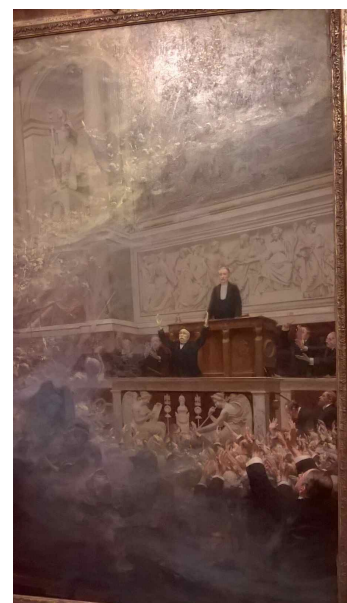


L'appartement, classé monument historique en 1955, invite à partager l'intimité de Clemenceau :

- des meubles cosy et surannés, parfois étonnants : tel ce bureau fait sur mesure par l'ébéniste Gabriel Viardot, en forme de fer à cheval et aux courbes *Art Nouveau*, ou, près de son lit, l'armoire au style japonais du même célèbre ébéniste, mêlant Renaissance et Extrême-Orient
- une salle à manger témoin de bien des entretiens et réunions en coulisse de l'histoire
- une salle de bains qui transporte dans une vie sépia
- des murs croulant sous les livres et les tableaux...

Quant à la galerie, agrandie par l'annexion des réserves du musée, elle veut « montrer moins pour montrer mieux » par des diaporamas, des projections, des applications interactives... illustrant la vie du *Tigre* sous ses grands axes.

Des panneaux clairs, colorés et vivants, des tableaux comme autant de films historiques, des photos sur le vif, des esquisses et des caricatures, des objets de légende tels que le fameux manteau et le non moins fameux calot...



GOVERNANCE DU GRAND PARIS

Chacun se souvient que le Président Sarkozy a lancé le Grand Paris par un discours le 17 septembre 2007 à la Cité de l'architecture du Trocadéro. Dans sa grande sagesse, il avait pris soin de préciser qu'il fallait d'abord lancer de grands projets d'aménagement de la région de façon que les Franciliens se les approprient avant de se risquer à définir une gouvernance de cette nouvelle collectivité locale. Le gouvernement suivant a pris le risque de légiférer sur cette gouvernance.

C'est ce que nous avons décrit dans notre Lettre n° 162 de juillet 2017. La loi du 27 janvier 2014 de *Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* (MAPTAM) et la loi du

7 août 2015 relative à la *Nouvelle organisation territoriale de la République* NOTRe fixent le cadre juridique de la Métropole du Grand Paris, MGP. On retiendra que cette entité regroupe les trois départements de la petite couronne, soit près de 7 150 000 habitants, et douze *Établissements publics territoriaux*, EPT, de 300 000 habitants chacun. Un Conseil métropolitain, de 209 élus, coiffe le tout. Il est assisté de trois acteurs

opérationnels : la *Société du Grand Paris*, *Grand Paris Aménagement* et *l'Atelier international du Grand Paris*. La grande idée de simplification du mille-feuille administratif est bien malmenée puisque cinq couches sont créées : la région, les départements, les EPT, les communautés de communes et les communes.

Mais on sait que le nouveau gouvernement concocte, dans le secret de ses bureaux, une « transformation » retentissante de la MGP. Il n'est que de parcourir les journaux pour noter une campagne de presse soulignant la complication actuelle de la structure du Grand Paris (illustrée par la caricature ci-dessous). Les annonceurs ne sont autres que les sept départements de la région Île-de-France qui redoutent d'être fusionnés dans la MGP. On a pu lire aussi une pleine page dans la presse signée par les 400 maires du Grand Paris. Tous manifestent une crainte diffuse de perdre leurs compétences au profit d'une entité mal définie et surtout de ne pas être associés au bouleversement qui se prépare.



Sur un plan politique, on devine que des ambitions s'opposent pour diriger cette MGP. La présidence de la région verrait bien coïncider les limites de la région Île-de-France avec la MGP. La mairie de Paris se verrait bien diriger la MGP composé de Paris et des trois départements voisins. Quant au président actuel de la MGP, il a intérêt à deviner d'où vont venir les coups ! On attend donc avec impatience les annonces du

gouvernement qui, occupé par ailleurs à de nombreuses « transformations », ne se presse pas de réduire le mille-feuille. Cette attente ne facilite pas la tâche des trois acteurs opérationnels chargés des réalisations concrètes, tel que le réseau du Grand Paris Express.

GRAND PARIS EXPRESS

Le chantier du siècle retardé

C'est en 2010 que la Société du Grand Paris (SGP) a été créée pour aménager un nouveau métro digital¹ en Île-de-France, le premier d'Europe, projet gigantesque visant à désengorger le réseau actuel et à relier entre eux les départements de la proche couronne. Le projet, qui doit être réalisé à 90 % en profondeur, représente 200 kilomètres de lignes, 68 gares et 7 centres techniques. Son budget est passé de 19 milliards d'euros en 2010 à plus de 38 milliards en 2018 en raison surtout de l'actualisation des provisions pour risques et aléas. En effet, la Cour des comptes, dans son rapport de décembre 2017 sur la SGP, a mentionné que le Grand Paris Express était soumis à de nombreux risques techniques très sensibles, le projet étant réalisé en quasi-totalité en souterrain et dans des zones urbaines denses.

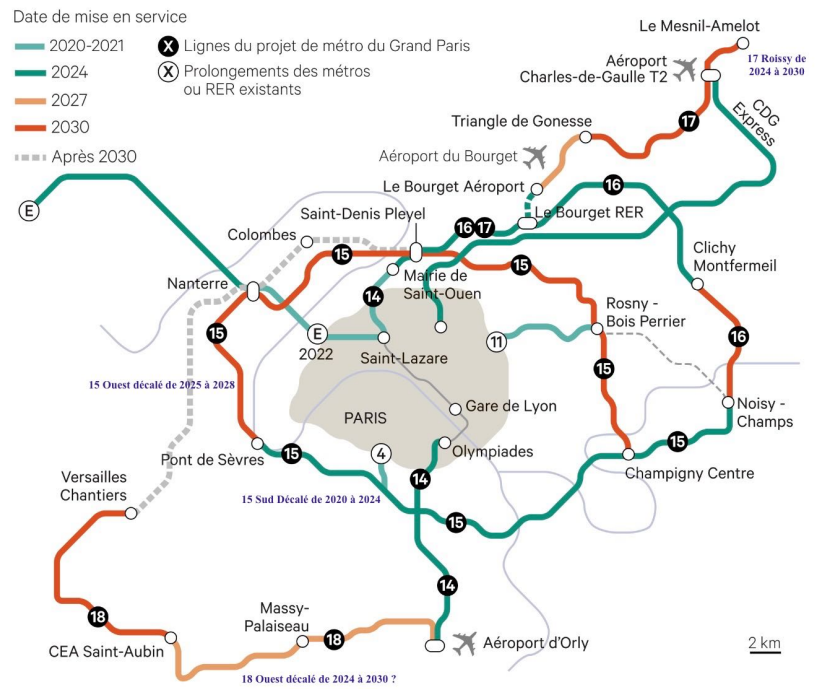
Depuis l'été 2017, l'exécutif s'inquiète du dérapage des coûts, d'autant que l'emprunt de la SGP est intégré à la dette publique. Le Gouvernement a présenté, le 22 février dernier, ses arbitrages pour poursuivre la construction du Grand Paris Express en recalant le calendrier de mise en service.

Le projet initial prévoyait la création de quatre lignes nouvelles, les lignes 15, 16, 17 et 18, le prolongement du RER Éole (ligne E) à l'ouest, celui de la ligne 14 au nord et au sud ainsi que les interconnexions entre toutes les lignes. Le gouvernement vient de fixer les priorités pour une mise en service en 2024 des lignes qui bénéficient au plus grand nombre de Franciliens et celles qui sont nécessaires au bon déroulement des jeux Olympiques. Sont donc privilégiées la ligne 14 au nord et au Sud qui doit relier le carrefour Pleyel (village olympique) à l'aéroport d'Orly, ainsi que les lignes 16 et 17 entre Saint-Denis - Pleyel et Le Bourget RER. Le tronçon sud de la ligne 15 sera réalisé à échéance 2024 au lieu de 2020.

La construction de la ligne 18 est reportée en 2027, ce qui mécontente un certain nombre d'élus compte tenu des enjeux du développement du plateau de Saclay. Ce site doit connaître une explosion de sa fréquentation en 2022 avec l'installation de l'École Normale Supérieure de Cachan, de l'Institut Mines Télécom et de l'Agro Paris Tech.

L'argument de la dette pour reporter le calendrier du Grand Paris Express est-il un bon argument ? Le Gouvernement recourt à un prêt du Trésor pour financer le CDG Express. Les Franciliens et les entreprises de la Région contribuent au financement de la SGP par la taxe spéciale d'équipement et la taxe foncière. Mais le métro Express est aussi conçu pour être le vecteur de la croissance de la Métropole grâce à l'urbanisation volontaire autour de ses 68 gares. La valorisation du foncier près de celles-ci doit contribuer au financement des travaux du Grand Paris Express.

Le calendrier du métro du Grand Paris



(1) Ainsi dénommé car le métro express sera un accélérateur économique et technologique en permettant la mutation numérique des territoires concernés : développement des data centers et des applications commerciales et industrielles, des réseaux télécoms (fibre optique), des systèmes de géolocalisation...

ALERTE, MEFIEZ-VOUS DES BOÎTES AUX LETTRES DANS LA RUE

Nos lecteurs se souviennent de notre article « Le Far-West à Auteuil » dans notre Lettre n° 162 de juillet 2017. Or, au cours de la séance plénière de sécurité tenue le vendredi 9 février dernier à la mairie du 16^e, le responsable Sûreté - Sécurité de la Poste a répondu à une question de notre association en déclarant que des « mafias internationales » pillaient les boîtes avec des fausses clés. Il vaut donc mieux poster son courrier aux bureaux de poste eux-mêmes.

VILLA MONTMORENCY

On en parle... Revenons sur son histoire

La Villa Montmorency, en forme de croissant de lune, est une copropriété privée et close du 16^e arrondissement s'étendant sur 6 ha, limitée par le boulevard de Montmorency, les rues Poussin, Bosio et Raffet.



Vue aérienne de la Villa Montmorency (le square au centre)

On signale ce terrain en 1515 comme domaine Macheco et en 1656 comme propriété d'Etienne d'Alligre, conseiller du roi et directeur des finances. Quelques legs familiaux et cessions entre gens de cour plus tard, il échoit en 1773 à Marie-Charlotte de Campet de Saujon, veuve depuis 1764 du comte de Boufflers. Il comprend le château d'Auteuil en bordure de l'ex-Grand-Rue du village (rue d'Auteuil depuis 1860) et, derrière lui, un grand parc taillé à l'anglaise. L'ensemble a une superficie d'environ 10 ha. Son entrée est proche de l'entrée principale actuelle, vers le n° 12 de la rue Poussin.



La comtesse de Boufflers, maîtresse du Prince de Conti, tient une position équivoque et brillante qui fait sa gloire et son tourment selon Saint-Simon, notamment dans ses joutes verbales avec Mme de Pompadour : à ses mots « vous êtes la première fille du royaume », la marquise lui rétorque « vous n'êtes que la troisième » (après celle du roi et celle du duc d'Orléans). Elle suit le prince de Conti au Temple où elle fait les honneurs de son salon. Elle

devient rivale de Mme du Deffand (qui la surnomme « l'idole du Temple ») et de Mlle de Lespinasse.

À la mort du prince de Conti, elle se retire au château d'Auteuil, où elle reçoit ses familiers, poètes, philosophes, financiers : Rameau, Boucher, les deux Ségur, Mme de Staël pour ne citer qu'eux. Elle y accueille aussi Marie-Antoinette.

La Terreur épargne la comtesse et sa fille, mais les ruine. La comtesse meurt à Rouen en 1800. En 1819, la propriété est vendue. Elle passe à la famille Montmorency, qui la cède en 1852 aux frères Pereire et à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Une partie est affectée à la ligne de la Petite Ceinture. Le reste est morcelé en six avenues : celles de Montmorency, des Sycomores, de Boufflers, du Square, des Tilleuls et des Peupliers desservant de belles maisons et hôtels particuliers autour d'une place centrale, le Square, d'après les plans de l'architecte Théodore Charpentier.



Le style architectural, d'abord inspiré des villas balnéaires de Deauville et d'Arcachon fin XIX^e, est devenu plus hétérogène au gré des époques de construction : ainsi le chalet moderniste que fait construire André Gide au début du XX^e au 18 bis avenue des Sycomores : c'était une simili-forteresse, percée de meurtrières, où l'on découvrait un singulier entrelacs de petites pièces et de couloirs autour de l'immense salle des gardes qu'était la bibliothèque.

Dans les années 1970, des personnalités du monde du spectacle commencent à y vivre, suivies dans les années 1980 par des grands entrepreneurs et leur famille.

En dépit « du gardiennage et de la surveillance électronique sans faille », mais faillible (un assassinat en 2003, un « saucissonnage » en 2005, un cambriolage en 2008), ce lieu reste associé au luxe, calme et volupté et défraie régulièrement la chronique.

SQUARE THOMAS JEFFERSON

un jardin à préserver

Appelé encore couramment square des États-Unis, il est situé au centre de la place du même nom. L'ensemble a été construit à l'emplacement des réservoirs de Chaillot détruits en 1866 et remplacés par les réservoirs de Passy construits peu après rue Paul-Valéry.

Entouré d'hôtels particuliers de style néo-classique d'une remarquable homogénéité, dont l'un a été la résidence de Marie-Laure de Noailles, mécène des artistes de l'entre-deux-guerres, le square conçu sur le modèle des jardins de la fin du XIX^e est en parfaite harmonie avec les bâtiments qui l'entourent. Clôturé d'une grille, il présente le grand agrément d'être complété, de chaque côté à l'extérieur, par un large espace de promenade agrémenté de bancs et planté d'une double rangée de marronniers, qui apportent ombre et fraîcheur en été.

Dès son origine, ce lieu était destiné à célébrer l'amitié franco-américaine. Placé en haut du square, dans le terre-plein situé entre la rue Dumont-d'Urville et la rue Galilée, l'ensemble le plus remarquable est constitué par les deux statues en bronze de La Fayette et de Washington se serrant la main sur fond de drapeaux. Réalisées par Auguste Bartholdi et Camille Formigé en 1895 et offertes à la Ville de Paris par le célèbre homme de presse américain Joseph Pulitzer, elles portent cette inscription : « Hommage à la France pour son généreux concours dans la lutte du peuple américain pour l'indépendance et la liberté ».



À l'intérieur du square on trouve successivement : perché sur une colonne le buste en bronze d'un ancien ambassadeur des États-Unis, Myron T. Herrick, une sculpture en marbre en hommage au dentiste américain Horace Wells, une dalle en l'honneur du

général John J. Pershing et une plaque en hommage aux victimes du 11 septembre 2001. Le monument en pierre et bronze aux volontaires américains morts pour la France en 1914-1918 est situé en bas, à l'extérieur du square. À la demande de la Mission du



centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, un pacanier (noyer de pécan), arbre emblématique des États-Unis, sera planté en 2018 en face de ce monument.

Pourquoi s'attarder ainsi sur tous ces détails historiques ? Pour rappeler que tout lieu porteur de mémoire demande notre respect. Ici, la parfaite complémentarité entre bâtiments et jardin offre en plus un espace d'une grande qualité. Pour ces deux raisons, on doit absolument s'efforcer de ne pas porter atteinte à l'esprit du lieu.

Pendant l'hiver 2017 - 2018, le square a été en partie fermé au public pour travaux. La partie centrale a été dépouillée de ses larges bordures de buissons et d'arbustes qui protégeaient du bruit et des odeurs de la circulation. De nouvelles plantations sont prévues. Mais fallait-il opérer une transformation aussi radicale ? D'autant plus que l'implantation, en 2017, au milieu du jardin, d'un mini-stade de foot a déjà beaucoup dénaturé la pelouse centrale. On espère toutefois que le résultat de ces travaux sera une réussite.

Plus inquiétant est le projet d'extension du jardin envisagé par la mairie de Paris, avec suppression du tronçon de la rue Galilée entre le square et le terre-plein du haut. Si une telle reconfiguration du square devait être mise en œuvre, elle ne saurait se concevoir sans l'organisation au préalable d'un débat public.

PIEDS D'ARBRES

Ils sont 96 500 à s'aligner le long de nos rues pour nous apporter fraîcheur et ombre l'été et beaucoup de feuilles mortes à l'époque des colchiques. Nous les aimons bien quelles que soient leurs essences. Mais leurs pieds, alors ? Petits jardinets à la récente mode « transition écologique », plaque de fonte, macadam entouré de pavés ou enfin pauvres pieds laissés en jachère, transformés en déchetteries ou en sanisettes pour chien ! Voilà un inventaire que nous avons rapidement dressé au cours de nos pérégrinations ; nous en avons certainement oublié. Mais en parcourant le site informatique « pied d'arbre », nous avons constaté que ce sujet est un vrai « marronnier » pour nos confrères associatifs d'autres arrondissements.

Ils suscitent aussi de nombreuses interpellations des services de la Ville par les Parisiens. Ces services sont au moins trois : l'urbanisme, le nettoyage et la voirie. Imaginez seulement la coordination entre ces experts très pointus dans leurs spécialités !

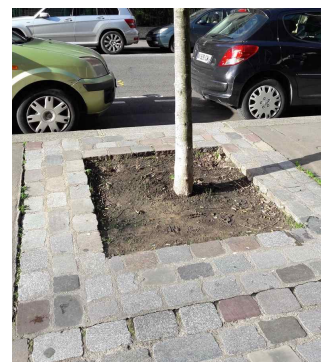


Revenons à la typologie de ces pieds qui mériterait un vrai podologue pour les définir scientifiquement. Le type le plus ancien est le pied chaussé d'une grille de fonte. Ces grilles sont de diverses époques et de divers modèles : trous, fixations, métaux, forme et dimension selon le diamètre du tronc. Les grilles les plus « respectueuses de l'environnement » ne doivent pas être fixées, ni écraser la terre... Du coup elles se baladent un peu ; la terre gonfle, la grille s'incline et devient glissante par temps de pluie. C'est le modèle chausse-trappe.

Il y a le pied abandonné, triste cuvette pataugeoire par temps pluvieux, quelquefois agrémenté de pavés oubliés là depuis des années, nommés pavés provisoires par le service des espaces verts ! Mais il y a aussi les pieds sûrs d'eux dans les voiries rénovées. Ils sont



solidement plantés dans le macadam, le trou est carré ou rectangulaire, agrémenté par une bordure de ciment ou de pavés, de dimensions différentes, selon l'indice de richesse de l'arrondissement (?). La couverture, de ciment ? Non, horreur ! Ce doit être un matériau laissant passer l'eau de pluie. Ce revêtement permet aussi



le passage des roues du fauteuil d'handicapé ou d'une poussette.

Enfin, venons-en au pied-jardinier pour que notre ville soit une vraie « respectueuse » - vous savez de quoi nous voulons parler... Le jardinier correspond en somme à une DSP, Délégation de service public, sans appel d'offre bien sûr, par laquelle une personne, souvent le commerçant en face, qui peut surveiller sa DSP. Ce citoyen, civique, s'engage à planter et à fleurir son pied, à l'arroser, lui prodiguer des soins jaloux et à chasser le caniche. Rassurez-vous, le jardinier est protégé par une bordure en bois dont la hauteur est telle que lever la patte n'est anatomiquement pas possible.



Voilà un bref descriptif que nos lecteurs pourront compléter au gré de leurs promenades urbaines.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Isabelle BRUN

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Marie-José Chemin, François Douady, Marie-Laure Fourcy,
Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Les Échos

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris